

CHALLENGE ET PRIX DU FAIR-PLAY

Article 1

Il est institué au District de Savoie de Football les prix du Fair-Play.

Article 2

Ces prix sont destinés à récompenser les clubs et leurs équipes, ayant, au cours de chaque saison, pratiqué le football dans le respect des règles, de l'esprit du jeu et de l'adversaire.

Ne participeront pas au Challenge, les équipes dont le 1/3 des rencontres n'aurait pas été dirigé par un arbitre officiel.

Article 3

Les prix prévus pour récompenser, dans chaque division, les clubs classés premier, deuxième et troisième seront attribués, dans la limite de 50 points de pénalité selon le barème suivant :

	Joueur et Dirigeant	Equipe
Rappel à l'ordre Avertissement Confirmé	1 1	
Match ferme (3 ^{ème} avertissement ou incident d'après match) 1, 2 et 3 matchs >= 4 matchs Match ferme (expulsion)	3 1 pt/match 3 + 1 pt/match	
Suspension à temps : < 6 mois >= 6 mois < 2 ans >= 2 ans	4 pts/mois 30 50	
Match perdu par forfait Match perdu par pénalité		20 50

En cas d'égalité dans le décompte des points, l'équipe la mieux classée dans ses résultats techniques sera déclarée gagnante.

Article 4

Barème des récompenses :

Catégorie	Excel. Pr. Excel. 1^{ère} Division	2^{ème} Div. 3^{ème} Div.	U19
1 ^{er}	300 €	240 €	180 €
2 ^{ème}	150 €	120 €	120 €
3 ^{ème}	75 €	60 €	60 €

Pour les clubs ayant « 0 » point, les prix seront doublés.

Article 5

Le classement sera établi, sous le contrôle du Comité Directeur par la Commission de Discipline.

Article 6

Challenge Albert Roissard

Ce prix de 450 Euros sera attribué au club dont l'addition des points (selon le critère du fair-play) de ses deux meilleures équipes classées ne dépassera pas 60 points et que chacune de ses équipes restent dans la limite des 50 points.

En cas d'égalité aux points entre deux ou plusieurs clubs, le gagnant sera celui le mieux classé avec son équipe supérieure dans la hiérarchie des championnats.

Article 7

Prix du Comité de Direction

Toute équipe, qui pendant trois saisons consécutives aura été récompensée au fair-play (classée dans les trois premières) sera bénéficiaire de ce prix d'un montant de 450 Euros.

Dans le cas où plusieurs clubs seraient concernés, celui qui sur les trois saisons consécutives, aura obtenu le plus petit nombre de points sera le lauréat.

CARTON BLEU

Créé par le District de Savoie de Football en vue de favoriser l'accueil et la sportivité de chaque club.

Article 1 – Classement

Un questionnaire est envoyé chaque saison à tous les clubs jouant le championnat de District. Chaque club effectue un classement des équipes évoluant dans la même poule de championnat, selon les critères suivants :

- qualité de l'accueil, convivialité, loyauté
- respect des lois du jeu, tenue et comportement du public, attitude des responsables (dirigeants et joueurs) avant, pendant et après les rencontres.

En cas d'égalité seront appliqués les éléments suivants :

- 1) Fair-play, discipline
- 2) Classement sportif
- 3) Meilleure attaque

Article 2 – Pénalisation

Le club ne donnant pas suite au questionnaire et classé parmi les trois premiers par les autres clubs de son groupe sera éliminé et verra sa dotation attribuée au suivant immédiat ayant répondu normalement.

Une équipe déclarant forfait au cours d'un championnat ne participera pas au Challenge du Carton Bleu.

Article 3 – Récompenses

Poule de 12 clubs :

Les trois premiers de chaque poule seront récompensés.

Poule de 10 clubs :

Les deux premiers de chaque poule seront récompensés.

Poule de 8 clubs :

Le premier de chaque poule sera récompensé.

Ce Challenge est exclusivement doté par des sponsors et par le District de Savoie (produit dû aux sanctions disciplinaires).

Le Comité de direction est chargé de la répartition des prix récompensant les équipes classées dans leur championnat selon les critères établis et la valeur globale attribuée au Challenge.

Article 4 – Durée

Elle est subordonnée à la participation des sponsors et à la diligence du District de Savoie de Football.

BALLONS D'HONNEUR

Jouons sans carton, respectons l'adversaire et l'arbitre

Uniquement les matchs arbitrés par des arbitres officiels comptent pour ce challenge.

Chaque équipe n'ayant pas été sanctionnée d'un carton jaune lors de deux journées de championnat consécutives recevra un ballon.

Chaque équipe ayant reçu un carton rouge direct sera exclue 2 matchs de ce challenge.

Chaque équipe ayant reçu deux cartons jaunes (= un carton rouge) sera exclue de 2 matchs de ce challenge pour la saison en cours.

Chaque équipe ayant un match arrêté pour mauvais comportement sera exclue de ce challenge pour la saison en cours.

L'équipe ayant eu le plus de ballons dans la saison recevra un challenge à remettre en jeu et un sac avec ballons et un fanion qu'il gardera.

L'équipe qui gagne trois saisons de suite le challenge gardera celui-ci.

En cas d'égalité :

- 1) L'équipe hiérarchiquement la plus haute sera déclarée vainqueur
- 2) Le fair-play
- 3) Le carton bleu

Départageront les équipes.

CHALLENGE de la SPORTIVITÉ

Article 1

À chaque fin de saison sera attribué le prix de la Sportivité doté par Monsieur le Préfet du Département et Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports, sous l'égide du District de Savoie de Football.

Article 2

Le Challenge est destiné à récompenser le club du District de Savoie, qui par ses classements du Fair-Play et du Carton Bleu dans ses différentes équipes aura obtenu le meilleur indice de sportivité selon les critères précisés en Article 4.

Article 3

Participent au Challenge, tous les clubs du District de Savoie de Football ayant au moins une équipe en championnat Seniors.

Sont pris en compte, les équipes Seniors, Juniors U19, Cadets U17 et Minimes U15 en foot à 11.

Ne participent pas à ce Challenge :

- * les clubs n'alignant que des équipes de jeunes (U19, U17 ou U15)
- * les clubs en infraction au statut de l'arbitrage pour la 2^{ème} année et plus.

Article 4

Calcul de l'indice de sportivité :

Les points du Fair-Play et les points Carton Bleu, pour chacune des équipes, sont affectés d'un coefficient dépendant de la catégorie dans laquelle elles opèrent.

Seniors Ex. et Pr. Exc.	0,5
Seniors 1 ^{ère} et 2 ^{ème} D.	0,7
Seniors 3 ^{ème} et 4 ^{ème} D.	1,0
Jeunes Juniors U19	1,2
Jeunes Cadets U17	1,3
Jeunes Minimes U15	1,5

Pour chaque club :

$\frac{\Sigma [\text{points Fair-Play (par équipe)} \times \text{coeff. (selon catégo)}]}{\text{Nombre matchs}}$ / nbre équipe.
du club

+

$\frac{\Sigma [\text{points Carton Bleu (par équipe)} \times \text{coeff. (selon catégorie)}]}{\text{nombre matchs}}$ / nbre équipe
du club
assujetti au
Carton Bleu

Article 5

Le club obtenant le meilleur indice sera le vainqueur du Challenge de la Sportivité et se verra remettre un prix de 1 600 Euros.